

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux : 7  
En exercice : 7  
Présents: 6  
Votants : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2021

**OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT 2022**

L'an deux mille VINGT et UN le 15 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de VERONNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Roger ALLEMAND, Maire

**PRÉSENTS** : Hélène PELAEZ BACHELIER, Pascal GRAMOND PONCET, Jean-Claude FRANCOIS, Roger ALLEMAND, Dominique GRANGE, Renaud VELLARD

**ABSENTS** : Pierrot ROETYNCK procuration à Hélène PELAEZ BACHELIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Hélène PELAEZ BACHELIER

Suite au courrier du Préfet du 19 novembre 2021 et aux nouvelles mesures relatives à la fiscalité de l'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

- De maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 0 % sur l'ensemble de la commune
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire  
Roger ALLEMAND

